

Volume 6. Pièce J.

Avis de l'autorité environnementale du CGEDD.

L'avis consultatif du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable portant sur le dossier de modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors a été délibéré le 6 mai 2015 après sa présentation au Conseil par Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime en date du 16/2/2015.

Comme il est écrit dans le préambule, l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le Maître d'Ouvrage... « Il n'est donc ni favorable ni défavorable au projet... Il vise à améliorer la conception du projet » ..

La synthèse de l'avis du Conseil.

Elle est présentée pages 3 et 4 de l'avis. Les principaux enjeux relevés par l'Autorité environnementale sont:

Les nuisances sonores occasionnées par l'augmentation du trafic.

La préservation des milieux naturels, des zones humides et des cours d'eau ainsi que la préservation des espèces protégées.

L'Ae recommande de compléter le dossier par une démarche d'ensemble des ports hauts-normands... de mieux définir les fonctionnalités apportées par le projet, de clarifier les éventuels services aux passagers, **de proposer un traitement prenant en compte l'ensemble de l'itinéraire**

Concernant les impacts sur les milieux, l'Ae demande de préciser la méthodologie d'identification des zones humides, de **respecter le rythme de vie des espèces** dans le calendrier d'exécution des travaux.

Concernant l'impact sur le bruit, l'Ae **demande d'étendre le traitement** proposé sur la section Serqueux-Gisors **aux sections encadrantes** et de préciser le processus de concertation pour vérifier l'efficacité des protections acoustiques prévues, d'analyser et de **traiter les Points Noirs Bruits à l'échelle de l'itinéraire** entre Le Havre et l'Île de France et d'examiner la suppression des wagons à semelles de freins en fonte.

Concernant les passages à niveau, mieux argumenter les choix effectués sur la

Section Serqueux-Gisors et **conduire l'analyse à l'échelle Le Havre-Île de France.**

Dans sa synthèse, l'Ae note **les aspects positifs globaux du projet** (report modal). Elle recommande de conduire une analyse des trafics évités, de réserver une place dans l'étude d'impact aux émissions évitées, d'apprécier les impacts sur la qualité de l'air et de la sécurité routière.

L'évaluation économique est également l'objet de recommandations: indiquer au public ses objectifs et méthodes, indiquer si les remarques de méthode formulées par l'Ae sur l'évaluation environnementale ont des conséquences pour l'évaluation socio-économique, mieux préciser comment elle prend en compte les effets

environnementaux du projet.

Les autres recommandations de l'Ae

Il s'agit de recommandations plus ponctuelles précisées dans un avis détaillé qui reprend les grands thèmes de la synthèse ci-dessus.

L'Ae rappelle que le rapport mobilité 21 a placé l'aménagement et l'électrification de la ligne Serqueux-Gisors parmi les premières priorités (page 6).

L'Ae recommande au Maître d'Ouvrage de compléter son dossier d'une présentation claire permettant de comprendre la démarche d'ensemble des ports hauts-normands (page 7).

Concernant le plan général des travaux: l'Ae recommande de préciser autant que possible les plans (pièce D) et de les mettre à jour.

Au sujet des ambitions du Grand Port Maritime du Havre, l'Ae recommande de préciser dans quelle mesure le projet suffira pour répondre aux attentes en matière de part modale du fer pour le transport des conteneurs (page 12).

Le contournement de Forges-les-Eaux (éventuel) appelle de la part de l'Ae la recommandation de revoir la manière dont le dossier présente le processus d'élaboration d'un tel projet.

Concernant la suppression de passages à niveau, l'Ae recommande de préciser les caractéristiques du rétablissement proposé pour le PN 60. De même, l'Ae souhaite que la réorganisation des circulations prévue à Gournay en Bray prenne en compte les piétons et les cyclistes, y compris les usagers de l'itinéraire « Avenue verte ».

Quant au périmètre de la zone d'études, l'Ae recommande au Maître d'ouvrage d'examiner si le projet s'exerce sur la seule section Serqueux-Gisors ou sur l'ensemble de l'itinéraire Le Havre-Ile de France et, en conséquence, de proposer un traitement prenant en compte l'ensemble de l'itinéraire. L'Ae souhaite également que les circulations des trains de fret soient précisées dans les hypothèses énoncées (page 17).

Pour l'Ae, l'étude relative à l'hydrologie et à l'hydraulique doit être précisée pour atteindre le niveau requis par l'instruction d'un dossier « Loi sur l'eau ». Cela, affirme l'Ae, touche notamment les zones du raccordement ferroviaire de Serqueux, les sites des contournements routiers. **Une réévaluation des superficies touchées lui semblerait nécessaire.**

Compléter le diagnostic écologique réalisé pour le barreau routier de Ferrières-en-Bray par des prospections spécifiques sur les amphibiens est recommandé (page 21).

L'Ae recommande de compléter l'information du public sur **l'impact visuel des antennes GSM** (page 22).

Concernant le bruit, l'Ae recommande la prise en considération du bruit sur l'ensemble du trajet Le Havre-Valenton et **d'étendre à l'ensemble des sections les mesures appliquées à la seule section Serqueux-Gisors** (page 23); De plus l'Ae recommande d'associer les riverains au choix des traitements anti-bruit prévus (page 24) dont les traitements des façades. Les bruits singuliers (émis au niveau des aiguillages, des zones de freinage), le bruit instantané, le suivi des niveaux de bruit après travaux interrogent l'Ae de même que les vibrations (page 25).

Concernant la sécurité des passages à niveau, l'Ae révèle des manques, selon elle, dans le traitement des passages à niveau: Mieux informer le public, aborder l'impact du projet à l'échelle de l'itinéraire Le Havre-Valenton, prendre en compte les PN prioritaires hors section Serqueux-Gisors, mieux justifier les impératifs de sécurité invoqués à l'appui des suppressions prévues, indiquer si des aménagements renforcés sont, par ailleurs, prévus.

Les effets jugés positifs du projet exprimés dans la synthèse de l'avis sont repris au sein des avis détaillés (à/c page 28).

Cela concerne notamment les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. L'Ae recommande que l'analyse des consommations d'énergie et émissions de CO2 évitées occupe une place de premier rang dans l'étude d'impact.

Par ailleurs, sur les termes de bruit et de qualité de l'air, l'Ae recommande qu'une analyse soit conduite pour apprécier autant que possible les effets positifs du projet..

D'autre part, l'Ae recommande d'expliquer au public comment chacun des effets environnementaux est pris en compte dans l'évaluation socio-économique (page 31) et, pour clore, **l'Ae recommande de prendre en compte, dans le résumé non technique; les conséquences des recommandations du présent avis.**